FORMATION ET CONSEIL EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné Thierry Casella représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences ATSI, atteste que :

Benoit MUAMBA KANGUDIA

salarié de l'entreprise LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS INDUSTRIE et BATIMENT (LIP), a suivi l'action :

N1 France Chimie IDF (sécurité des personnels des entreprises) .

Nature de l'action concourant au développement des compétences :
Action de formation

qui s'est déroulé du 02/11/2026 au 02/11/2026, sur une durée totale de 7h00.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques

Fait à 4, avenue du Bouton d'Or 94370 Sucy en Brie
Le 02/11/2026

Cachet et signature

ATSI IDF
6, avenue des Coquelicots
94380 Bonneuil sur Marne
Siren 818 136 103
N° déclaration d'activité 11.93.07269.93

Le certificat de réalisation n'atteste pas la réussite de la formation.

FORMATION ET CONSEIL EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné Thierry Casella représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences ATSI, atteste que :

Joao Adolfo MATUCA

salarié de l'entreprise LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS INDUSTRIE et BATIMENT (LIP), a suivi l'action :

N1 France Chimie IDF (sécurité des personnels des entreprises) .

Nature de l'action concourant au développement des compétences :
Action de formation

qui s'est déroulé du 02/11/2026 au 02/11/2026, sur une durée totale de 7h00.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques

Fait à 4, avenue du Bouton d'Or 94370 Sucy en Brie
Le 02/11/2026

Cachet et signature

ATSI IDF
6, avenue des Coquelicots
94380 Bonneuil sur Marne
Siren 818 136 103
N° déclaration d'activité 11.93.07269.93

Le certificat de réalisation n'atteste pas la réussite de la formation.